

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2015/09/22-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 septembre 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

DÉCIDE :

OBJET : Dossier d'expertise –
«Aménagements des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites»

Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise, dont le projet est joint en annexe, présentant le programme «Aménagements des entrées de campus et déploiement de la signalétique des sites» (Timone).

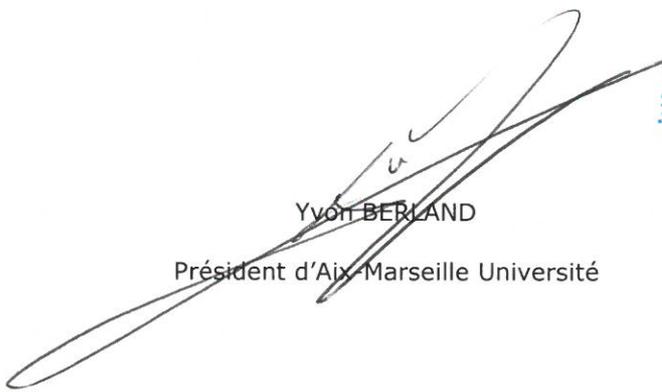
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 27

Quorum : 14

Présents et représentés : 24

Fait à Marseille, le 22 septembre 2015


Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université



2015



**Aménagements des entrées de campus
et déploiement de la signalétique des
sites**

DOSSIER D'EXPERTISE

PROGRAMMATION CPER 2015-2020

Sommaire

Contenu

- 1. Contextes, objectifs et projet retenu 2
 - 1.1. Les faits générateurs de l’opération 2
 - 1.2. La situation actuelle et future du site sans projet..... 3
 - 1.3. Le choix du projet..... 3
- 2. Evaluation approfondie du projet retenu..... 4
 - 2.1. Objectifs du projet..... 4
 - 2.2. Adéquation du projet aux orientations stratégiques 4
 - 2.3. Description technique du projet..... 4
 - 2.4. Choix de la procédure 4
 - 2.5. Analyse des risques 4
 - 2.6. Coûts et Soutenabilité du projet 5
 - 2.7. Organisation de la conduite de projet..... 5**
- 3. Annexes..... 6

1. Contextes, objectifs et projet retenu

1.1. Les faits générateurs de l'opération

1.1.1. Contexte réglementaire

Sans objet

1.1.2. Stratégies de l'Etat

Des priorités thématiques du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) :

- ✓ Offrir aux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche des campus attractifs et fonctionnels
 - Soutien aux projets immobiliers d'établissements relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
 - Soutien aux projets immobiliers d'établissements relevant du Ministère de la Culture et de la Communication.
 - Soutien aux projets d'amélioration des conditions de vie étudiante.
- ✓ Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires.
- ✓ Auxquelles s'ajoute une priorité transversale: soutenir une politique de site dynamique, cohérente, économiquement soutenable et répondant à des critères d'éco-conditionnalité (démarche de qualité environnementale, performance énergétique, ...).

1.1.3. Stratégies locales

Les priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 établies en cohérence avec les objectifs du SRESRI sont :

- ✓ L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional.
- ✓ La consolidation de l'économie de la connaissance et des filières stratégiques.

L'objectif poursuivi est de contribuer à renforcer l'excellence et l'insertion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans les écosystèmes territoriaux en privilégiant les investissements liés aux projets partenariaux, au transfert des résultats de la recherche et de l'innovation.

1.1.4. Stratégie du porteur de projet

Dans le cadre du CPER 2007-2013 un schéma directeur signalétique à l'échelle académique a été initié par le Rectorat. Cet outil permet de préfigurer les éléments d'une vraie politique de signalisation aussi bien au niveau du territoire d'implantation d'AMU que des sites universitaires.

La mise en œuvre de ce schéma directeur et l'aménagement des entrées de campus sont de réels outils directionnels pour les 80 000 usagers des sites universitaires et l'affirmation de l'université unique. Il s'agit à la fois de signaler l'existence des 19 composantes et des 58 sites universitaires tout en garantissant la visibilité forte et cohérente d'AMU.

La reprise globale de l'ensemble de la signalisation directionnelle depuis les sorties d'autoroutes, entrées de ville, carrefours stratégiques, intersections, pôle d'échanges et ce pour l'ensemble des typologies de déplacements (VL et modes alternatifs) permettra d'harmoniser progressivement les nomenclatures et de faire disparaître les indications erronées. Il s'agira de diriger vers les sites de l'université unique et les facultés/IUT issus de la fusion. L'information devra être claire et juste pour affirmer la présence de l'université sur les territoires d'accueil et permettre un accès aisé aux sites.

L'aménagement des entrées de campus favorisera, par ailleurs, l'interface Ville-Université autant en termes de fonctionnalité en définissant des espaces piétons et véhicules que dans l'identification de l'Université. La valorisation de ces espaces par des aménagements adaptés et homogènes sera réalisée en étroite collaboration avec les communes.

La signalétique interne aux campus permettra aux visiteurs de prendre connaissance rapidement et facilement du lieu d'implantation des services recherchés. L'objectif est donc ici de décliner la charte graphique AMU de façon homogène sur l'ensemble des sites afin que l'appréhension des renseignements pour l'ensemble des utilisateurs en soit facilitée.

Cette opération accompagne la politique de communication d'Aix-Marseille Université.

Le projet envisagé est de décliner cette signalétique sur le site Timone, ce projet s'inscrit dans les objectifs stratégiques d'amélioration des conditions de vie étudiante ainsi que dans le soutien de l'attractivité des territoires en rendant visible les implantations universitaires.

1.2. La situation actuelle et future du site sans projet

1.2.1. Panorama de l'existant

Aujourd'hui les sites d'AMU n'offre pas une signalétique homogène, de plus cette signalétique historique contient des mentions erronées qui ne véhiculent pas la réalité organisationnelle de l'université.

Le projet vise donc à rendre visible, lisible et accessible le territoire universitaire en déclinant une signalétique adaptée et homogène sur l'ensemble des emprises universitaires.

1.2.2. Difficultés et inadaptations des locaux actuels

Sans objet

1.2.3. Sécurité, configuration, inadaptation, vétusté, accessibilité, dimensionnement, sécurisation, confort thermique...

Sans objet

1.2.4. La situation future du site sans projet (le « scénario de référence »)

Sans objet

1.2.5. Tableau de synthèse

Sans objet

1.3. Le choix du projet

1.3.1. Les objectifs de l'opération

En cohérence avec le budget de l'opération le projet se limitera au campus Timone avec l'implantation de différents éléments de signalétique avec comme objectifs d'une part, de permettre à l'ensemble des usagers des sites universitaires de se repérer et d'autre part, de donner de la visibilité à l'université en déployant une signalétique homogène telle que fixée dans la charte AMU.

1.3.2. Le contexte foncier

Sans objet

1.3.3. Les options possibles

Sans objet

1.3.4. L'option retenue parmi les options possibles

Sans objet

2. Evaluation approfondie du projet retenu

Sans objet

2.1. Objectifs du projet

2.1.1. Objectifs fonctionnels

2.1.2. Objectifs architecturaux

2.1.3. Objectifs énergétiques et environnementaux

2.1.4. Objectifs exploitation maintenance

2.2. Adéquation du projet aux orientations stratégiques

2.2.1. Cohérence avec les stratégies de l'Etat

Le projet s'inscrit dans les objectifs de soutien de l'attractivité des territoires et des projets d'amélioration des conditions de vie étudiante.

2.2.2. Cohérence avec la politique de site

2.3. Description technique du projet

2.3.1. Dimensionnement du projet

En cohérence avec le budget de l'opération le projet se limitera au campus Timone avec l'implantation de différents éléments de signalétique et notamment :

- ✓ Fourniture et pose d'un panneau « plan de masse » à l'entrée du site Timone,
- ✓ Fourniture et pose de panneaux directionnels, sur mâts circulaires,
- ✓ Fourniture et pose de totems extérieurs,
- ✓ Fourniture et pose de plaques noms et numéros de bâtiments extérieurs,
- ✓ Fourniture et pose d'une bâche tendue sur panneau de façade en hauteur

2.3.2. Traitements des réseaux & branchements

Sans objet.

2.4. Choix de la procédure

Les travaux seront réalisés dans un accord cadre travaux de signalétique. Le marché sera attribuer au candidat le mieux disant en respect des procédures marchés public de l'Université.

Compte tenu de leur nature, les travaux ne seront pas réalisés en loi MOP.

2.5. Analyse des risques

Sans objet

2.5.1. Pour les projets en MOP

2.5.2. Pour les projets en PPP et autres modes de réalisation public-privé

2.6. Coûts et Soutenabilité du projet

2.6.1. Coûts du projet

Coûts d'investissement :

- ✓ Coût des travaux :
Evaluation faite sur la base de consultations récentes pour l'implantation de la signalétique sur les sites d'AMU

Montant des travaux : 150 350 €

Coût global d'investissement : 200 000 €
- ✓ Assujettissement de l'opération à la TVA :
Ces travaux d'aménagement sont traités avec une TVA à 20%

Coûts de fonctionnement actuels et prévisionnels :

Sans objet

Coûts récurrents additionnels à l'issue de l'opération :

Sans objet

2.6.2. Financement du projet

Financeurs	Montant €
ETAT	200 000
TOTAL en €	200 000

2.6.3. Déclaration de soutenabilité

Les études et travaux seront réalisés dans le périmètre de l'enveloppe budgétaire allouée.
Les marchés seront notifiés après contrôle de la cohérence financière globale.

2.7. Organisation de la conduite de projet

2.7.1. Modalités de la conduite de projet

2.7.2. Organisation de la maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est demandée par Aix-Marseille université.

Le projet sera porté par la Direction de l'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (DEPIL) dont une des missions consiste à réaliser des opérations de gros entretien renouvellement dont ce projet relève.

Le cadrage global et la gestion financière sera assuré par la Direction du Développement du Patrimoine Immobilier (DDPI).

La Direction de la Commande Publique (DCP) interviendra lors de la passation de l'accord cadre travaux de signalétique.

- 2.7.3. Principes d'organisation
- 2.7.4. Prestations en régie
- 2.7.5. Prestations externalisées

2.8. Planning prévisionnel de l'opération

Consultation d'un AMO dans l'accord cadre d'AMU	Janvier – Mars 2016
Etudes et passation d'un accord cadre signalétique	Mars – Septembre 2016
Lancement des travaux	Octobre 2016 – Janvier 2017
Mise en service	2017

3. Annexes

Annexe 1 : Tableau des coûts d'investissement

Date de valeur : septembre 2015				
Postes de dépenses				
				COUT GLOBAL HT € en date de valeur
1. Sous/Total Amont : Etudes géométriques, sondages, diagnostics techniques, géomètre, études de définition de programmation, concours d'architecture (indemnités)				
2. Sous/Total Etudes : Maîtrise d'œuvre, Assistants maîtrise d'ouvrage, Contrôle technique, Coordonnateur SPS, coordination SSI, OPC				10 000
3. Sous/Total travaux spécifiques au site : Libération des emprises et aménagement VRD, Travaux archéologiques, Stationnement, Espaces verts, ...				
4. Sous/Total Travaux Bâtiments				150 350
Majoration due si travaux en milieu occupé (opérations tiroirs)			%	
ou Locaux Tampons		durée	mois	
5. Sous/Total Equipements Mobilier, signalétique, 1% artistique				
6. Sous/Total Acquisition foncière				
7. Sous/Total Déménagement				
8. Prévisions pour aléas et imprévus				taux 2% 3 007
MONTANT TOTAL opération HT en euros constants				163 357
Révision de prix				taux 2% 3 267
MONTANT TOTAL Révisé HT en euros courants				166 624
TVA				taux 20% 33 325
MONTANT TOTAL Révisé TTC en euros courants				199 949
Taux de récupération de TVA pour l'opération				0,00% 0
Cout d'investissement avec TVA non récupérable				199 949

Annexe 2 : Délibérations de l'organe délibérant ou décisions de la direction par délégation de l'organe délibérant.